

Budget Primitif 2017 : 1,64 milliard d'euros

Jean-Luc Gleyze réaffirme son engagement de ne pas actionner le levier fiscal en 2017 :

« C'est un budget au service des Girondines et des Girondins, de la *proximité*, de l'*innovation* et des *territoires* »

Sous la présidence de Jean-Luc Gleyze, les élus départementaux ont examiné le Budget Primitif (BP) 2017, ainsi que 65 autres dossiers lors de la séance plénière du 14 et du 15 décembre 2016.

Budget Primitif 2017,

L'investissement public au service des Girondins

Le Budget Primitif 2017 proposé par Jean-Luc Gleyze, aux élus départementaux, s'équilibre à 1,64 milliard d'euros (1,6 milliard d'euros en 2016).

Le 18 novembre 2016, Standard & Poor's maintenait la **note AA- perspective stable** et soulignait *une gouvernance et gestion financières qualifiées de « fortes »* du Département de la Gironde, l'une des collectivités les mieux notées en France. Selon l'agence, *« le Département présentera des performances budgétaires fortes dans les prochaines années. »*

La notation de Standard & Poor's est un **encouragement pour le Département à poursuivre sa politique volontariste**. Elle conforte ses choix budgétaires et confirme sa **capacité à investir dans une période de réduction budgétaire majeure**.

Comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, **l'année 2017 s'annonce comme une année complexe et difficile, car marquée par un environnement financier contraint** (poursuite de la participation à la réduction des déficits publics, accentuation des restes à charge sur les allocations individuelles de solidarité) et par une **modification de la répartition des compétences** (mise en œuvre des transferts de compétences avec Bordeaux Métropole, et la Région Nouvelle Aquitaine).

Dans ce contexte et face aux défis posés par la loi NOTRe, avec la **suppression de la clause de compétence générale** et le **transfert ou le partage de compétences**, la collectivité adapte ses politiques d'intervention tout en **préservant la qualité du service rendu aux Girondins** et en **confortant la stratégie financière** adoptée dès le début de la mandature.

Le Budget Primitif 2017 se caractérise par les points suivants :

› **0% d'augmentation de la fiscalité pour les Girondins en 2017.**

La préservation des fondamentaux de la mandature :

› **Maintien d'un niveau de désendettement très faible ;**

› **Forte et durable maîtrise des dépenses de fonctionnement, tout en garantissant toutes les politiques publiques du Département ;**

› **Épargne brute de 100 millions d'euros ;**

› **Investissement de 200 millions d'euros par an, soit 1 milliard d'euros investis durant la mandature.**

La collectivité s'est ainsi fortement mobilisée depuis deux années afin de servir l'innovation :

› **Sociale : avec une première en France, la simulation du Revenu universel**, avec la Fondation Jean Jaurès et l'Institut des politiques publiques ;

› **Technologique : avec le déploiement volontariste de Gironde Haut Méga et du très haut débit sur l'ensemble des territoires (plus de 800 millions d'euros) ;**

› **Territoriale : avec les Pactes territoriaux**, dont le fondement s'appuie sur la concertation avec les communes et les intercommunalités. Plus de 3 000 projets ont émergé en 2016.

Contact presse

Laurent Gazal : 05 56 99 33 59 - 06 10 78 76 02 - l.gazal@gironde.fr

Site : Gironde.fr - Facebook : [Département de la Gironde](#) - Twitter : [@gironde](#)

Budget Primitif 2017

Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Les dépenses de fonctionnement sont dominées par les **dépenses de solidarité humaine (854 millions d'euros)**, dont **55% concernent les allocations de solidarité (466 millions d'euros)**. **Les dépenses de personnel affichent une croissance modérée (+ 1,1 % par rapport au BP 2016)**.

La contribution du Département au fonctionnement du Service départemental d'incendie et de secours est stabilisée à près de 90 millions d'euros.

Les subventions de fonctionnement, réduites par la réforme territoriale, sont en repli à 25,4 millions d'euros.

Le transfert de compétences à la Région explique le recul du budget transports à 44,5 millions d'euros. Avec la prise en compte de la revalorisation du forfait externat, **les dotations aux collèges atteignent 23,9 millions d'euros.**

S'agissant des dépenses de moyens (44 millions d'euros), leur évolution (-4,6% de BP à BP) traduit la **volonté de la collectivité de poursuivre leur maîtrise.**

Enfin, les autres charges (23 millions d'euros) subissent les compensations à verser dans le cadre des transferts de compétences (routes, Fonds solidarité logement, Fonds d'aide aux jeunes, tourisme et ports).

Dans ces conditions, les dépenses de fonctionnement totalisent 1 381,6 millions d'euros permettant d'assurer un niveau d'épargne brute de 100 millions d'euros.

Des recettes optimisées

Dans ce contexte, **les recettes attendues en fonctionnement progressent de 1% par rapport au budget primitif 2016.** Malgré la baisse des dotations de l'Etat de près de 26 millions d'euros, elles totalisent **1 480,6 millions d'euros.**

Le rendement du foncier bâti 2017 est évalué à 332,4 millions d'euros, à fiscalité inchangée. L'augmentation attendue des **droits de mutation à titre onéreux (DMTO) (+ 2,4 % par rapport au voté 2016) reste prudente** compte tenu de la volatilité de cette recette.

Le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) perd 25 points (en lien avec le transfert de la compétence transport). Au final, les impôts économiques pourraient représenter 92,5 millions d'euros, y compris l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER).

Le produit estimé de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance et de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques est attendu à hauteur de 269,8 millions d'euros.

Estimées à 132 millions d'euros, les recettes sociales augmentent du fait de l'incidence de la Loi d'adaptation de la société au vieillissement.

Les attributions escomptées en matière de péréquation horizontale atteignent 30,4 millions d'euros, mais **avec des prélèvements de 37,6 millions d'euros, le Département reste contributeur net.** Enfin les autres recettes sont notamment marquées par l'inscription des attributions de compensation attendues dans le cadre des transferts de compétences.

Une capacité d'investissement à hauteur de 214,5 millions d'euros au profit de l'économie locale

Compte tenu du volume de nos recettes d'investissement (52 millions d'euros) et de l'ajustement du programme d'emprunt départemental (109 millions d'euros), **la capacité à investir de la collectivité représente 214,5 millions d'euros, volume proche de celui du BP 2016.**

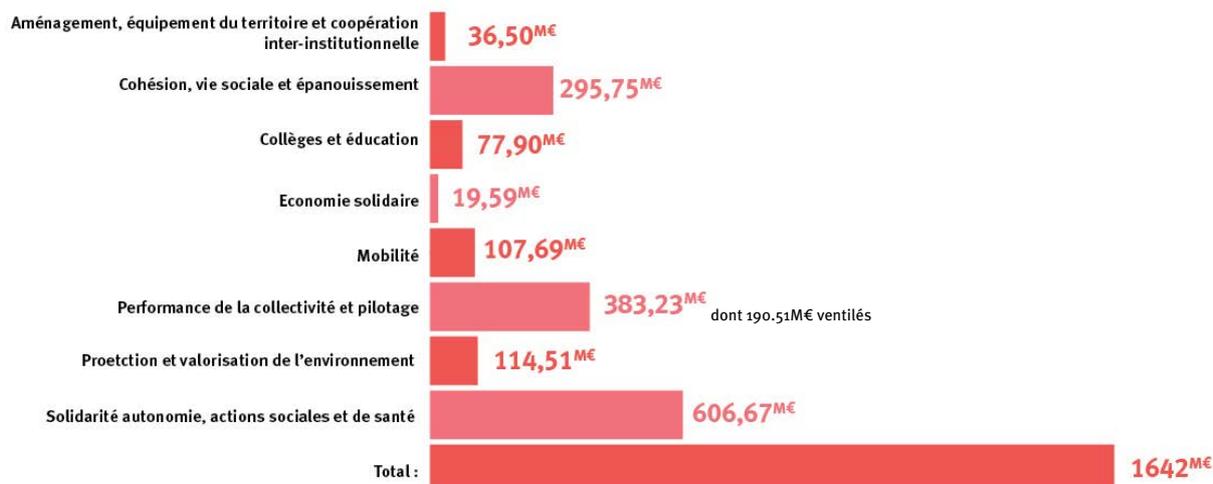
Avec un total de 136,2 millions d'euros, le patrimoine départemental sera réaffirmé en tant que priorité de la collectivité avec notamment 49,5 millions d'euros affectés aux collèges, 39,8 millions d'euros aux infrastructures routières et 24,3 millions d'euros à l'entretien et la modernisation des bâtiments, dont, 10,3 millions d'euros pour les pôles territoriaux et maisons départementales de la solidarité et de l'insertion.

Parallèlement, **78,3 millions d'euros de subventions** sont inscrits au BP 2017, dont **33 millions d'euros en faveur du bloc communal, 9,2 millions d'euros pour l'aide à la pierre, 8,9 millions d'euros consacrés au numérique, 1 million d'euros pour le SDIS et 12 millions d'euros au titre de la LGV.**

Budget Primitif 2017 : 1,64 milliard d'euros

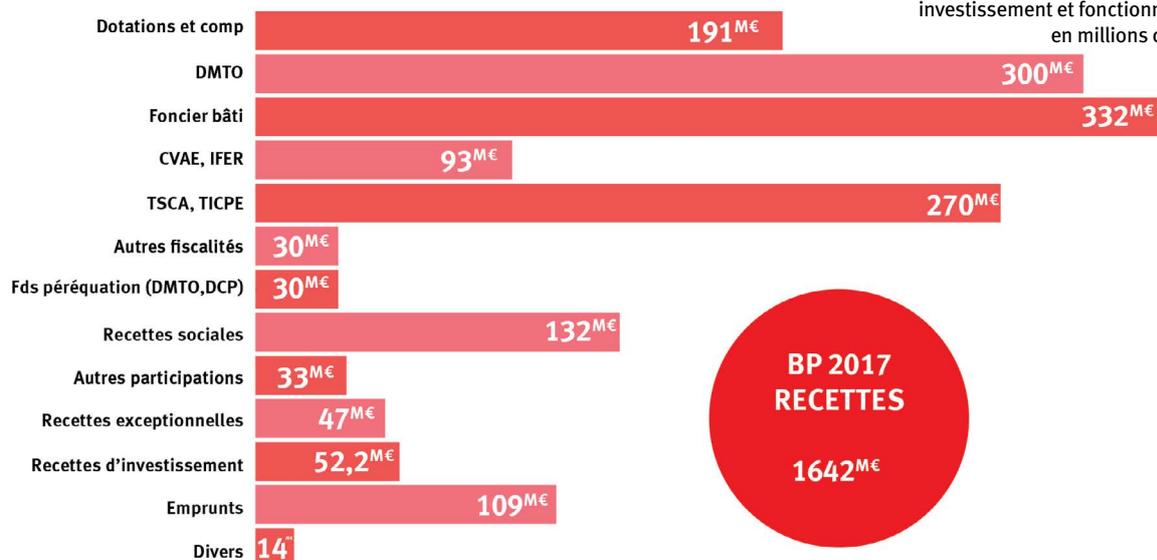
Dépenses : 1 642 M€

investissement et fonctionnement
en millions d'euros



Recettes : 1 642 M€

investissement et fonctionnement
en millions d'euros



Les dotations et compensations de l'état prennent en compte la participation au redressement des finances publiques.

Les DMTO sont les droits de mutation à titre onéreux perçus à l'occasion des transactions immobilières.

Le fonds de péréquation DCP (dispositif de compensation péréquée) correspond au transfert des frais de gestion de la taxe foncière perçus par l'Etat.

La fiscalité transférée comprend la taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques (TICPE) et la taxe spéciale sur les contrats d'assurance (TSCA).

La fiscalité directe correspond au produit de la taxe sur le foncier bâti, de la Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et de l'imposition sur les entreprises de réseau (IFER).

Les autres fiscalités comprennent notamment la Taxe d'électricité et la Taxe d'aménagement.

Les recettes sociales comprennent notamment les concours CNSA et le FMDI.

Les recettes exceptionnelles et autres participations concernent notamment les estimations d'attributions de compensations à recevoir au titre des transferts de compétence.

Solidarité avec les Personnes

Le Département de la Gironde déploie 1023 millions d'euros

Protection de l'enfance et de la famille : 194 M€

La loi du 14 mars 2016 a redéfini la protection de l'enfance en la recentrant sur la prise en compte des besoins de l'enfant, priorité déjà inscrite dans le schéma départemental de la prévention et de la protection de l'enfance.

Elle vise à garantir « *la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits* ». Au 31 décembre 2015, plus de 10 000 mineurs girondins étaient bénéficiaires d'au moins une mesure d'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Le Département soucieux d'apporter la meilleure réponse aux enfants et aux jeunes relevant du dispositif de l'ASE, traduit cette volonté politique par un renforcement et une diversification des modalités de prise en charge.

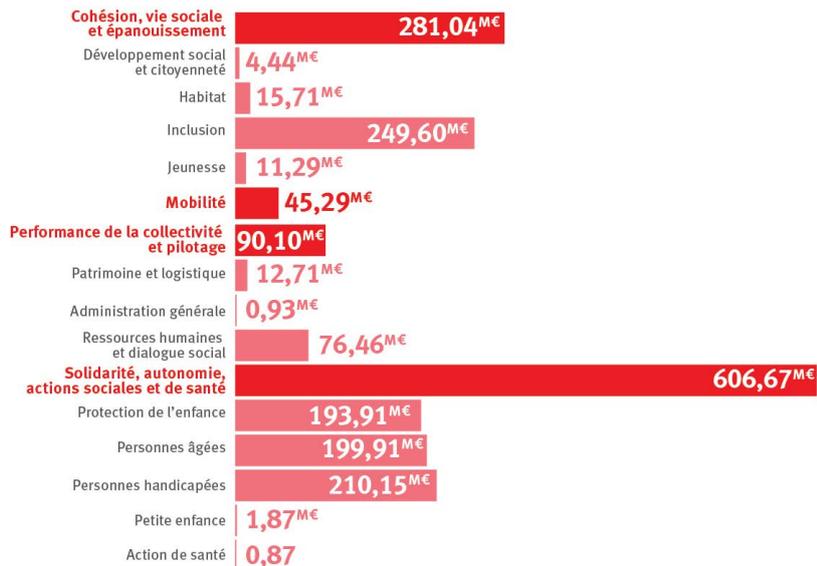
Le budget global en légère augmentation permettra notamment des investissements au Centre départemental de l'enfance et de la famille avec le lancement de travaux pour la construction des locaux pour un nouveau groupe d'enfants « 3 à 6 ans » et la poursuite de la réhabilitation de la pouponnière à Eysines.

Enfin, les travaux du futur Home d'accueil thérapeutique interdisciplinaire (HATI) à Mérignac débutent dans le premier semestre 2017. Cette nouvelle structure témoigne d'un partenariat novateur entre le Département et le centre hospitalier de Cadillac pour la prise en charge d'enfants à besoins spécifiques.

Conformément au plan d'actions en faveur des 11-25 ans et au code de l'action sociale le Département renforce notamment son action en matière de prévention spécialisée sur l'ensemble de la Gironde. Il se dote ainsi d'un schéma départemental définissant le cadre général d'intervention, déterminant le public et les territoires bénéficiaires, rappelant les règles de fonctionnement entre le département et les structures d'intervention (actuellement 9 associations, habilitées par le département, exerce cette mission de service public en direction des jeunes en grande fragilité).

Ainsi le Conseil Départemental, tout en confortant les territoires déjà couverts, ouvre ce schéma aux deux territoires « politique de la ville » que sont Eysines/Le Bouscat et Sainte-Foy-La-Grande /Pineuilh. Une veille sera faite sur les territoires ruraux en fragilité sociale afin d'envisager un éventuel déploiement.

Investissement et fonctionnement en millions d'euros



Favoriser l'autonomie des personnes âgées : 200 M€

La loi d'Adaptation de la société au vieillissement (dite loi ASV) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, a positionné le Département comme chef de file de la politique d'aide à domicile, en mettant en place un régime unique d'autorisation pour tous les services d'aide à domicile prestataires intervenant au titre de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), de la Prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'aide ménagère auprès des personnes âgées et des personnes handicapées.

Les services anciennement agréés par les services de l'Etat ont ainsi automatiquement basculé au 1^{er} janvier 2016 dans le régime de l'autorisation, le Président du Conseil départemental devenant de ce fait seul compétent pour autoriser, contrôler et tarifer en cas d'habilitation, les services d'aide à domicile.

Ainsi, ce sont 160 nouveaux services supplémentaires qui relèvent désormais de la responsabilité du Département, s'ajoutant aux 32 services d'aide à domicile autorisés antérieurement.

Ces évolutions obligent à une recomposition de l'offre départementale. Il est ainsi nécessaire de procéder au diagnostic partagé des besoins et des services, avant de définir une politique de planification d'une offre à travers de nouveaux partenariats, conclu via des contrats pluri-annuels d'objectifs et de moyens dans une approche territoriale.

Des assises de l'aide à domicile seront donc organisées en mars 2017.

Habitat et logement : 15,71 M€

Le Président du Département de la Gironde a souhaité créer une délégation spécifique à la « transition et précarité énergétiques ».

Depuis peu, la loi NOTRe confère aux Départements la possibilité de proposer une ingénierie publique aux intercommunalités dans leur stratégie de transition énergétique, sur les notions de solidarité des territoires et de cohérence de l'aménagement des territoires et des politiques publiques entre elles.

>>> Opération « COCON 33 »

Ce nouveau dispositif consiste à **engager de manière massive des travaux d'isolation de combles perdus, non aménageables, de bâtiments publics.**

A partir de travaux simples, peu coûteux et rapides, les objectifs principaux sont de :

- > Contribuer à **réduire les charges énergétiques en hausse** qui pèsent sur les budgets des collectivités ;
- > **Réduire les gaz à effet de serre générés par des bâtiments publics** non isolés ;
- > **Activer une dynamique locale** pour engager les collectivités et les acteurs du territoire girondin autour des enjeux de la transition énergétique.



Culture, sport et vie associative : 14,71 M€ *** (voir graphique page 6)

Le Département agit en faveur du bien vivre ensemble et de l'équilibre entre les territoires.

>>> Pass Jeunes, un nouveau dispositif

Le Pass jeunes vise à faciliter l'accès des jeunes âgés de 6 à 18 ans, à des sorties culturelles.

Face aux nombreux freins à l'accessibilité (mobilité, tarifs, information, médiation, etc.), ce nouveau dispositif permettra de structurer la coopération entre des **opérateurs culturels qui offriront des places gratuites et des structures pour la jeunesse qui organiseront les sorties.** Le Département prendra en charge financièrement les places réservées.

>>> Schéma girondin de développement des bibliothèques et des coopérations numériques [2017-2023]

Ce schéma confirme les missions d'aménagement du territoire de la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP) : **renforcement de la montée en qualité et de la mise en réseau des bibliothèques de Gironde.** Elle favorise aussi l'intégration au-delà des seules bibliothèques, des **enjeux relatifs aux coopérations numériques et à la vie littéraire.** Il priorise ses interventions dans le cadre des pactes territoriaux contractualisés entre le Département et les territoires girondins.

Il accompagne notamment l'émergence de projets expérimentaux dans les bibliothèques de Gironde. Pour les territoires non métropolitains, le Département ouvre son champ d'intervention au-delà du seuil des 10 000 habitants. Enfin, **la BDP devient *biblio.gironde*.**

>>> Plan d'action Départemental en faveur de l'apprentissage de la natation

L'apprentissage de la natation est désormais une priorité nationale. **Plus de 33% de la population française réside encore au sein d'un territoire ne permettant pas un accès à un établissement aquatique.** A l'image de ce constat national, il apparaît très clairement que la Gironde présente les mêmes manques.

Les études démontrent, qu'en milieu rural comme en milieu urbain, le nombre d'équipements aquatiques est insuffisant. Ainsi, la très grande majorité des territoires rencontre des problématiques fortes et 7 cantons girondins ne proposent aucune offre.

Ce plan pluriannuel poursuivra 3 objectifs prioritaires :

- > **prévenir des risques de noyade ;**
- > permettre un **égal accès de tous à l'apprentissage de la natation** et des activités aquatiques ;
- > enfin, favoriser l'accès à l'apprentissage de la natation au collège.

Solidarité avec les Territoires Le Département de la Gironde attribue 426 millions d'euros

Collèges : 78 M€

Avec 105 collèges publics girondins, qui accueillent depuis cette rentrée 59 864 élèves (contre 59 768 à la rentrée 2016), et 28 collèges privés (12 835 élèves), le financement des collèges demeure une priorité pour le Département.

En 2017, seront notamment livrés les restructurations des collèges Alfred Mauguin à Gradignan et Claude Massé à Ambarès-et-Lagrave, la salle de sport du Collège Marguerite Duras à Libourne, l'extension de la salle de restauration et des sanitaires au sein du Collège Georges Brassens à Podensac.

Aménagement, équipement et coopération avec les territoires : 36,5 M€

En partenaire privilégié des communes et de leurs groupements, et au travers de son rôle de garant des solidarités humaines et territoriales, rôle conforté par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), le Département participe à l'émergence et à la réalisation de projets locaux qui contribuent à l'attractivité et au dynamisme de l'ensemble du territoire de la Gironde, à l'amélioration du cadre de vie des habitants, ainsi qu'au développement des services au public, par l'attribution d'aides aux communes et à leurs groupements. Sont également inclus les aménagements numériques (voir page 8).

Le Département organise ces aides de 3 manières :

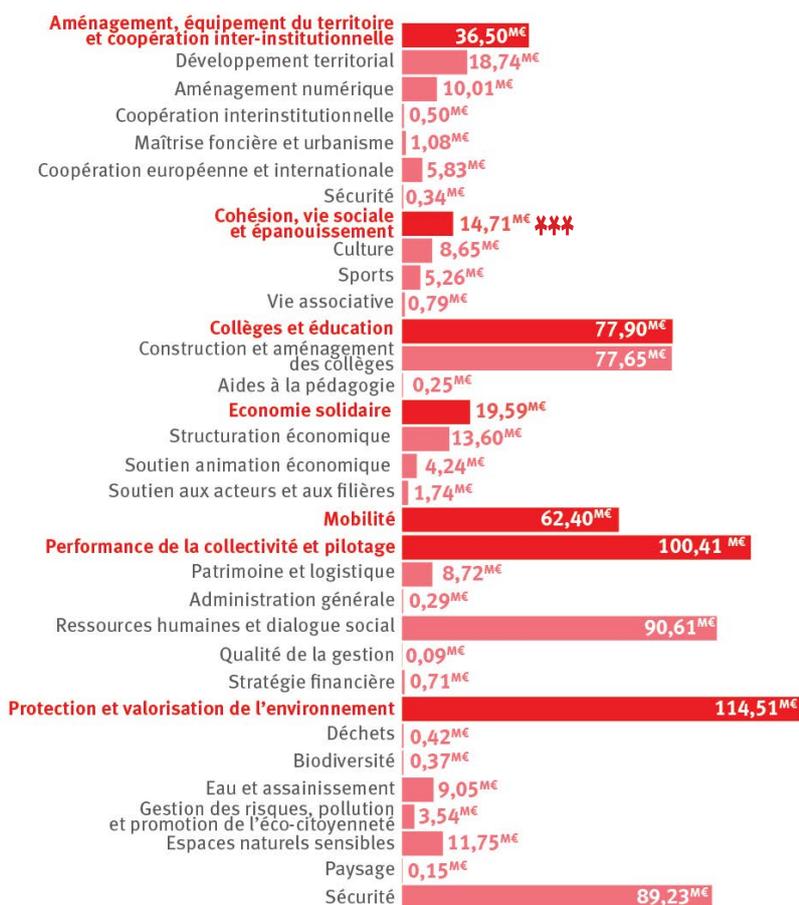
- Le soutien aux projets structurants concernant l'ensemble d'un territoire, proposés dans le cadre des **Pactes territoriaux** (voir page 8) ;
- Le soutien aux projets proposés dans les **conventions d'aménagement de bourg** et les **conventions d'aménagement d'école** ;
- Le soutien à toutes les communes, via le **fonds départemental d'aide à l'équipement des communes**.

»»» Création de « Gironde Ressource »

Le Département de la Gironde crée prochainement une nouvelle structure, dédiée à l'ingénierie territoriale associant les communes et les EPCI.

Il s'agira d'un établissement public administratif (EPA) visant à mettre à disposition des collectivités une **agence d'ingénierie et de conseil**. **Communes et communautés de communes pourront ainsi bénéficier gratuitement de prestations** proposées par le Département de la Gironde (plus de 125 métiers représentés) : finances, budget, marchés publics, cahier des charges maîtrise d'ouvrage, environnement, aménagement...

Investissement et fonctionnement en millions d'euros



Pour une agriculture et une viticulture, responsables de l'environnement

Le Département soutiendra prioritairement les projets d'investissements portés par les entreprises agricoles engagées dans les filières d'élevage et de maraichage de qualité et en agriculture biologique, ainsi que les projets d'investissement favorisant l'abandon de l'utilisation des produits phytosanitaires.

»»» Nouveau dispositif « zéro herbicide »

En 2017, pour la filière viticole, les entreprises individuelles et collectives seront accompagnées pour un engagement « zéro herbicide ». Un contrat départemental d'agriculture durable triennal sera proposé aux viticulteurs pour encourager l'abandon de l'utilisation des herbicides.

Ce contrat sera établi à partir d'un diagnostic, pris en charge à 80% dans la limite de 1 000 euros de subvention. Le plan d'actions issu du diagnostic fera l'objet d'un accompagnement, tant pour des investissements immobiliers et matériels, que pour les dépenses immatérielles induites suite à l'engagement « zéro herbicide ».

Une bonification d'aide est apportée pour les jeunes agriculteurs et les nouveaux installés, ainsi que pour les viticulteurs qui s'engagent dans l'agriculture biologique et les non utilisateurs de produits classés Cancérogène, mutagène et reprotoxique.

Protection et valorisation de l'environnement : 114,51 M€

L'action du Département relative à la biodiversité, au paysage, aux espaces naturels sensibles s'articule autour de trois schémas adoptés lors d'assemblées plénières précédentes :

- > le schéma des espaces naturels sensibles ;
- > le plan d'action paysage ;
- > le plan d'action milieux aquatiques.

>>> Ouverture du domaine de Certes-et-Graveyron

Propriétés du Conservatoire du Littoral, le domaine de Certes-et-Graveyron, comme l'île Nouvelle, fait l'objet d'aménagements et d'une gestion spécifique de la part du Département.

Les travaux du domaine de Certes seront achevés en septembre 2017. Il accueille le conservatoire botanique national Sud Atlantique (CBNSA), les structures d'accueil, de gestion et d'éducation à l'environnement du Département, un centre de soins géré par la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) et un centre de conservation et d'études archéologiques géré par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

Enfin, seront développés les accès à l'île Nouvelle. En 2017, le ponton pour bateaux à passagers fera l'objet d'une opération d'entretien après le recrutement d'une maîtrise d'oeuvre en 2016. Suite à la livraison de l'ensemble des travaux de valorisation du site, le Plan de gestion sera renouvelé en 2017.

>>> Transfert de la compétence portuaire

> Huit ports seront transférés au 1^{er} janvier 2017 aux communes et intercommunalités compétentes (Arcachon, La Hume à Gujan-Mestras, Audenge, Saint Vivien de Médoc, Richard à Jau-Dignac et Loirac, Goulée à Valeyrac, Les Callonges au Syndicat de Réhabilitation du port des Callonges et Libourne) ;

> Le syndicat mixte des ports du bassin d'Arcachon est en cours de création : 12 ports vont lui être transférés

(La Teste centre et Rocher à La Teste de Buch, Meyran, Gujan, Larros, Canal, La Barbotière et La Mole à Gujan-Mestras, Cassy et Taussat à Lanton, le port ostréicole d'Andernos les Bains, le port ostréicole d'Arès) ;

> Le port de Lamarque restera sous compétence départementale (cf. accueil de la gare maritime pour les bacs TransGironde) ;

> Enfin, le port d'Izon fait l'objet d'une restitution à l'Etat en raison de l'absence d'activité portuaire sur le site.

Le SDIS : 89,23 M€

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) est un établissement public départemental qui a pour vocation première d'assurer la protection des personnes et des biens contre tous les types d'accidents, de sinistres et de catastrophes.

Les sollicitations ont augmenté de 35 % au cours de cette dernière décennie. Ainsi, en 2016, les pompiers sont intervenus à plus de 108 000 reprises. La recrudescence des incendies constatée en 2015 s'est confirmée avec 6 701 cas recensés au cours des 11 derniers mois. Par ailleurs, 666 feux de forêt ont été combattus pour 331 hectares de brûlés. Enfin, 80 064 secours à personnes ont été réalisés, représentant 79 % de l'activité du SDIS.

>>> Le Laboratoire départemental d'analyses remporte un marché avec l'ARS et sauve 12 emplois

L'objectif du contrat remporté est de contrôler la qualité des eaux de consommation humaine et des eaux de loisirs (baignades piscines, plages, lacs, ...) afin de préserver la santé des consommateurs d'eau et de garantir la qualité des eaux de baignade pour les communes. Le contrat, de 4 millions d'euros, est prévu sur la période 2016-2020 et permet notamment la sauvegarde de 12 emplois en Gironde (8 préleveurs et 4 techniciens), anciens salariés du laboratoire Eurofins.

Mobilité et sécurité routière : 62,4 M€

Le réseau routier girondin, constitué de 6 500 kilomètres de routes départementales, dont 350 kms de pistes cyclables et 1 800 ouvrages d'art (ponts et murs de soutènement) forme le patrimoine le plus important de France.

En 2017, la mise en sécurité du réseau se traduira notamment par les réfections de la RD9 à Aillas Mitton, de la RD18 à Génissac Moulon Grézillac, de la RD3 à Hourtin Lesparre, la fin des travaux du pont Eiffel, mais aussi des aménagements de sécurité entre Biganos et Arès...

>>> Plan départemental de déplacement à vélo

Le PDDV s'inscrit ainsi dans la réflexion globale du Département de la Gironde visant à promouvoir une politique de mobilité durable, traduite dans le plan d'actions « TransGironde Mobilités 2030 ».

Initié dans le cadre du premier plan d'actions de l'Agenda 21 départemental, le Plan départemental de déplacement à vélo illustre la volonté du Département d'élargir l'action en matière d'organisation du système de déplacements (infrastructures routières, transports collectifs départementaux et covoiturage).

Le plan départemental de déplacement à vélo prévoit un budget total d'investissement de 14 millions d'euros entre 2017 et 2030.

Le plan Gironde Haut Méga, c'est parti !

L'objectif du plan « Gironde Haut Méga » est la couverture de 100% de la population, hors Bordeaux Métropole et commune de Libourne, en Très Haut Débit (THD > 30 Mb/s) en moins de dix ans.

A l'initiative du Département, le syndicat mixte de Gironde Numérique a été mandaté pour réaliser cette couverture en THD. L'appel d'offres a été lancé en novembre 2016.

Le financement du plan *Gironde Haut Méga* sera également abondé par les communautés de communes, le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine, l'État et l'Europe.

Il s'agit de l'un des plus grands projets d'infrastructures pour les années à venir.

Le Département consacre 56,9 millions d'euros en direction de Gironde Haut Méga.

9 Pactes territoriaux pour s'engager collectivement

Les engagements stratégiques des 9 pactes territoriaux (Haute-Gironde, Libournais, Sud Gironde, Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre, Médoc, Porte du Médoc, Graves, Hauts-de-Garonne, Bordeaux), co-construits lors de rencontres, ont été votés par l'Assemblée départementale le 30 juin 2016.

Chaque pacte porte les **engagements collectifs du territoire jusqu'à 2021** : enjeux, objectifs et repères pour agir, qui baliseront ainsi les initiatives et les partenariats tout au long des années à venir. Ces documents seront prochainement complétés par un volet précisant les **1^{ères} actions à mener dès 2017 et leurs modalités de mise en oeuvre.**

Les pactes ne sont pas figés, ils ont vocation à évoluer dans le temps et dans le cadre des volets stratégiques de chaque territoire. La méthode de travail, de coopération adoptée depuis la structuration de Gironde 2033, reste de façon immuable **la co-construction et l'échange permanent**. Ce dialogue sera rythmé annuellement par **deux conseils de territoire et une conférence d'échelle départementale**.

Le Département contribuera concrètement à la réalisation des objectifs prioritaires par territoire et ceci à plusieurs niveaux : par sa **maîtrise d'ouvrage départementale**, mais aussi par **l'accompagnement des acteurs locaux** (appui financier, ingénierie, etc.).

Extension de l'EPF Poitou-Charentes à la Gironde

Le processus est engagé et la Gironde devrait rejoindre l'Établissement Public Foncier (EPF) de Poitou-Charentes dans les prochains mois.

Outre sa compétence obligatoire en aménagement foncier, **le Département développe des outils au service des collectivités locales, qu'il s'agisse d'aide à l'ingénierie foncière, d'aide aux acquisitions et ou encore d'aide à la constitution de réserves foncières.**

Un projet de création d'un EPF initié par le Département dès 2008, afin d'accompagner les Collectivités locales dans le portage foncier à vocation de développement local (en particulier d'habitat et d'équipement public) n'a pas pu aboutir du fait de l'impossibilité d'un accord avec la Métropole.

La réflexion actuellement en cours, à l'initiative du Préfet de Région, d'élargissement de l'EPF d'Etat Poitou-Charentes aux territoires non couverts par des EPF locaux, relance le débat

sur une structure foncière ad-hoc, disposant d'une capacité financière suffisante pour mener à bien des projets de revitalisation urbaine et de développement de logements, notamment sociaux.

En effet, l'EPF par la perception de la **taxe spéciale d'équipement** bénéficiera d'une capacité d'intervention à même de **répondre aux enjeux fonciers actuellement posés à la Gironde.**

L'intervention de l'EPF en matière d'acquisition et de portage foncier devra s'inscrire dans une **logique de limitation de l'étalement urbain et de densification urbaine.**

Elle devra, en outre, **s'articuler avec l'intervention des opérateurs actifs et reconnus en Gironde, à savoir, le Conservatoire du Littoral, la SAFER, la SPL « La Fab de Bordeaux Métropole », l'EPA OIN-Euratlantique.**